



Jean-Pierre Cattenoz  
Archevêque d'Avignon

## DECRET POUR LA CATECHESE PRIMAIRE

A l'attention de tous les curés, et de tous les directeurs et directrices de l'Enseignement Catholique du diocèse.

Conformément au canon 775 du Code de Droit canonique,  
et aux normes du Directoire général de la catéchèse de 1997, en particulier au numéro 284,

Conscient de la responsabilité de l'Evêque diocésain en ce qui concerne l'annonce de la foi, et spécifiquement en matière de catéchèse, attentif à mettre à disposition de tous les acteurs de la catéchèse les instruments les plus fidèles à la transmission de la foi, et les plus adaptés aux situations et aux personnes, après avoir consulté les responsables du service diocésain de la catéchèse primaire, je donne mon approbation aux parcours catéchétiques suivants, pour qu'ils soient utilisés dans toutes les paroisses, établissements ou lieux de catéchèse sur le territoire du diocèse d'Avignon :

- « Viens et suis-moi », parcours du diocèse d'Avignon et de Notre-Dame de Vie ;
- « Pour Grandir dans la foi » parcours des diocèses de Toulon et Paris ;
- « Sel de Vie », parcours de la province de Rennes.

Toute personne qui souhaiterait utiliser un autre parcours de catéchèse pourra en faire la demande auprès de l'Archevêque.

Le chancelier



Fait en Avignon, le 18 mai 2012

✚ Monseigneur Jean-Pierre CATTENOZ

Archevêque d'Avignon

+ *Jean-Pierre Cattenoz*